

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES - (N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 53

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« du Rassemblement National qui défend les actionnaires des banques dans les débats sur le projet de loi de finances pour 2026 mais prétend combattre les frais bancaires dans sa niche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI proposent cet intitulé pour souligner l'incohérence totale entre les votes du RN au PLF 2026 et cette proposition de loi.

Le RN a refusé toute taxation supplémentaire des grandes banques lors de l'examen du PLF. Il a voté contre la taxation des superprofits bancaires, alors même que les cinq grands groupes bancaires français ont réalisé plus de 32 milliards d'euros de bénéfices en 2024.

Le RN a protégé les dividendes records versés par les banques : plus de 6 milliards d'euros chacun pour BNP Paribas et Axa, 3 milliards pour le Crédit agricole, 1,7 milliard pour la Société générale.

Le RN a défendu les intérêts des actionnaires des grandes banques, qui s'enrichissent précisément grâce aux frais bancaires que cette PPL prétend combattre.

Car il faut bien comprendre le mécanisme : les 6,5 milliards d'euros de frais d'incidents bancaires prélevés chaque année sur les plus pauvres se retrouvent dans les résultats des banques, puis sont distribués sous forme de dividendes aux actionnaires.

En refusant de taxer ces superprofits bancaires, le RN a choisi le camp des actionnaires contre celui des clients rackettés. En refusant de taxer les dividendes, le RN a protégé ceux qui s'enrichissent du système actuel.

On ne peut pas défendre les bénéficiaires du racket bancaire au PLF et prétendre combattre ce racket dans une PPL. C'est incohérent. C'est hypocrite. Bref, c'est le RN.